

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES CIFE

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €  
101, Avenue François Arago  
92 000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z  
Code ISIN : FR0000066219 – Euronext – Compartiment C

[www.infe.fr](http://www.infe.fr)

## COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

L'Assemblée Générale des Actionnaires de CIFE s'est réunie le Mardi 25 Juin 2019 sous la présidence de Monsieur **Olivier TARDY**, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de CIFE.

Les actionnaires présents ou représentés détenaient :

- 82,48 % des droits de vote en AGO (hors vote de la résolution n° 4 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2018)
- 83,73 % des droits de vote en AGO (pour le vote de la résolution n° 4 sur l'affectation du résultat social de l'exercice 2018)
- 82,48 % des droits de vote en AGE.

Toutes les résolutions proposées au vote ont été approuvées sans modification par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée a notamment approuvé les résolutions concernant :

- L'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018 ;
- Le projet d'affectation de résultat de l'exercice 2018;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux ;
- L'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre par la société ;
- Le renouvellement des mandats d'Administrateur de la SAS ALFRED DE MUSSET et de Madame Emilie RICHAUD-SOUCARET ;
- La nomination de Monsieur Yves GABRIEL en qualité de nouvel Administrateur ;
- Le renouvellement du mandat de RSM OUEST en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la nomination de ERNST & YOUNG et autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;

Le détail des votes résolution par résolution est disponible sur le site [www.infe.fr](http://www.infe.fr)

Enfin, le Conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de l'Assemblée Générale a approuvé la mise en paiement du dividende de 0,60 euros par action le 28 Juin 2019.

Nantes, le 26 Juin 2019